

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DÉCEMBRE 2014

Le douze Décembre deux mil quatorze, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de GAGEAC ET ROUILLAC, dûment convoqué le 2 Décembre 2014, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe PUYPONCHET, Maire.

Présents : Philippe PUYPONCHET - Denis CHOURIS - Gilbert MIFSUD – Annie ALLÈGRE - Alain FOSSARD - Corinne MAILLIET - Valérie MOULINIER et Céline OLIVIER.

Absents excusés : Frédéric GABARD (pouvoir à Gilbert MIFSUD) - Armino GAGEIRO et Thomas MERILLIER.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de HUIT, il a été procédé conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire de séance. Monsieur Gilbert MIFSUD, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

ORDRE DU JOUR

- **Vente terrain communal « La Ferrière Sud » Section B n° 1335 (1350 m2)**
- **Travaux Aménagement abords Mairie et Salle des Fêtes (3^{ème} tranche)**
- **Signalisation – Choix de l'entreprise suite à consultations**
- **Désignation délégué Association Mixte Vallée du Dropt (AMVD)**
- **Renouvellement contrat CNP Assurances 2015 (personnel communal)**
- **Mise à jour Plan Communal de Sauvegarde – Relais de Quartier (RDQ)**
- **Bulletin municipal**
- **Questions diverses**

COMPTE-RENDU DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION

Il est donné lecture du compte-rendu de la réunion du 29 Août 2014 qui n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité des membres présents.

VENTE TERRAIN « La Ferrière Sud » – Délibération n° 2014-31

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Monsieur et Madame Régis FAURE et Monsieur et Madame Christophe MARC, riverains du terrain communal cadastré Section B parcelle n° 1335 au lieu-dit « La Ferrière Sud » d'une contenance de 1350 m2 se sont portés acquéreurs. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte la vente de ce terrain communal, fixe le prix du mètre carré à 4 €, dit que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge des acquéreurs et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la vente.

3ÈME TRANCHE AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE LA MAIRIE ET DE LA SALLE DES FÊTES

ABT BIARD	:	99 791,99 €
ETR	:	101 679,85 €
EUROVIA	:	93 265,12 €

L'entreprise EUROVIA, moins disante, a été retenue.

SIGNALISATION

La municipalité a consulté 3 fabricants de panneaux (SES, LACROIX et SIGNATURE). Il a donc été remis 3 devis : SES, LACROIX et SIGNATURE.

Les propositions seront étudiées ultérieurement en raison de différences de fabrication entre panneaux. De plus, la signalisation directionnelle prévue est prise en charge par le Conseil Général.

DÉSIGNATION DÉLÉGUÉ TITULAIRE AMVD (Association Mixte Vallée du Dropt)

- Délibération n° 2014-32

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la lettre de l'Association Mixte Vallée du Dropt, Vallée des Bastides. Conformément à l'article 5 des statuts de cette association, il convient de procéder à la désignation d'un délégué titulaire par commune. Une fois les délégués désignés, l'Association AMVD se réunira en Assemblée Générale pour élire le Conseil d'Administration et présenter les rapports d'activités et bilans financiers de l'année 2014, fin 2015. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne Monsieur Alain FOSSARD, pour la commune de Gageac et Rouillac, en tant que délégué titulaire de cette Association.

ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL – Renouvellement du Contrat CNP – Délibération 2014-33

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP assurances pour l'année 2015 (régime CNRACL) et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à signer les contrats CNP assurances pour le régime CNRACL pour l'année 2015.

PARTICIPATION SALAIRE Madame Noëlle CHOURIS, Accompagnatrice bus scolaire – Délibération 2014-34

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune de GAGEAC ET ROUILLAC supporte, depuis plusieurs années, à elle seule, les frais de salaires et charges de Madame Noëlle CHOURIS, accompagnatrice du bus scolaire (circuit n° 16) des élèves du primaire.

Il indique qu'il y aurait lieu de répartir ces frais, à compter de l'année scolaire 2014-2015, entre les communes du Regroupement Pédagogique Intercommunal, au même titre que ceux de Madame Béatrice BLANC (circuit n° 14). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de demander une participation à ces frais aux communes suivantes : CUNEGES, MONESTIER, RAZAC DE SAUSSIGNAC et SAUSSIGNAC à compter de l'année scolaire 2014-2015.

MISE A JOUR PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Composition des bureaux du Poste de Commandement Communal (PCC) :

Bureau commandement et communication, autorité municipale : Philippe PUYPONCHET, Maire et Denis CHOURIS, Adjoint au Maire.

Secrétariat, administration : Annie ALLEGRE et Gilbert MIFSUD

Renseignements – Logistique et Soutien : Céline OLIVIER, Corinne MAILLIET, Alain FOSSARD ET Thomas MERILLIER.

BULLETTIN MUNICIPAL

Une réunion de préparation aura lieu le Vendredi 9 Janvier 2015 à 20 heures 30 à la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Ont signé : Philippe PUYPONCHET - Denis CHOURIS – Gilbert MIFSUD – Annie ALLÈGRE - Alain FOSSARD - Corinne MAILLIET - Valérie MOULINIER et Céline OLIVIER.